

DEMANDE D'EQUIVALENCE ANTEOR

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Club d'appartenance :

NOM : _____

N° affiliation : _____

N° Licence : _____

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'EQUIVALENCE :

- Le bulletin d'inscription correctement complété,
- Copie de la licence en cours de validité,
- Copie du brevet d'encadrant (E1 à minima),
- Copie des diplômes de premiers secours (*voir Equivalence*),
- Un chèque de 15 €** à l'ordre de « Com. Rég. IdF FFESSM – Rub CTR » pour l'obtention de la carte.

EQUIVALENCE (extrait du MFT FFESSM – ANTEOR, page 3) :

En raison de la spécificité de la compétence ANTEOR, il n'existe pas d'équivalence directe avec d'autres niveaux de secouristes.

Sont titulaires de la compétence ANTEOR :

- Les encadrants de plongée (E1, E2, E3 et E4) titulaires du PSE 1 (ou diplômes antérieurs : AFCPSAM, CFPASE, mention animation),*
- Les médecins licenciés à la FFESSM,*
- Les infirmiers-anesthésistes licenciés à la FFESSM,*
- Les moniteurs nationaux de premiers secours, titulaires du PSE 1 (ou diplômes antérieurs : AFCPSAM, CFPASE, mention animation).*

Le dossier **complet** sera transmis à l'adresse suivante :

FFESSM / CTR IdF – Picardie
Monsieur Fabien TRAMOY
60 rue de Romainville - 75019 Paris

Tout dossier incomplet sera systématiquement renvoyé si aucun numéro de téléphone et Email ne sont mentionnés afin de pouvoir compléter votre dossier, si besoin.

L'acquisition de la compétence ANTEOR par équivalence est GRATUITE mais afin d'obtenir la CARTE, il vous faut joindre à votre demande un chèque de 15 €.